



Fête de la Science - 6 au 16 novembre 2020 (Outre-Mer)

Concours de La Réserve Naturelle Marine de La Réunion Réalise un dessin sur le thème suivant : « Les récifs coralliens et les Hommes »

Règlement

Article 1 : Les organisateurs

A l'occasion de la Fête de la Science 2020 qui se tiendra du 6 au 16 novembre 2020, la Réserve Naturelle Marine de La Réunion organise, en partenariat avec Kélonia, l'Aquarium de La Réunion et Sciences Réunion, un concours de dessin gratuit sur le thème : « *Les récifs coralliens et les Hommes* ».

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours individuel est ouvert aux jeunes vivant à La Réunion et âgés de 7 à 15 ans. Une seule production par participant est autorisée.

En participant au concours, le candidat accepte l'intégralité des termes du règlement.

Article 3 : objectif

Ce concours s'inscrit dans l'organisation de la Fête de la Science et a pour but de sensibiliser le jeune public aux récifs coralliens et aux interactions des Hommes avec cet écosystème si fragile et menacé.

Article 4 : Production demandée

Le dessin sera réalisé sur une feuille de dessins au **format A4**.

Toutes les techniques de réalisation à plat seront admises : peinture, crayons de couleurs, feutres... à l'exclusion de tout procédé créant du relief.

Article 5 : modalités pratiques

Les dessins devront être scannés/photographiés sous une bonne qualité et enregistrés au format JPG sous le libellé suivant :

Nom_Prenom_âge_Nom-du-dessin

puis envoyés par mail à l'adresse marine.dedeken@reservemarinereunion.fr en spécifiant dans le corps du mail les coordonnées mails et téléphoniques des parents afin de communiquer le résultat du concours.

Trois catégories sont ouvertes :

- 7-9 ans
- 10-12 ans
- 13-15 ans

Article 6 : Jury

Article 6.1 : critères de sélection des productions

Le jury sélectionnera les productions selon les critères suivants :

- Compréhension du thème : dans le cadre de la fête de la Science, la mise en avant des récifs coralliens (fonctionnement, biodiversité, ...) et des interactions avec les Hommes (menaces, loisirs, suivis scientifiques, ...)
- Originalité,
- Créativité,
- Esthétique,
- Respect des consignes (format, matériaux, techniques spécifiées à l'article 4)

Article 6.2 : composition du jury

Le jury sera composé :

- De représentants de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion,
- D'un représentant de Kélonia,
- D'un représentant de l'Aquarium de La Réunion,
- D'un représentant de Sciences Réunion.

Article 7 : calendrier

ETAPES	
Lancement du concours	Lundi 19 octobre 2020 à partir de 8h00
Retour des productions	Jusqu'au dimanche 8 novembre 2020, 17h00
Délibération du jury	Semaine du 9 novembre 2020
Communication des résultats	Lundi 16 novembre 2020
Remise des prix	Semaine du 16 novembre 2020

Article 8 : Les lauréats et les lots

Trois prix seront délivrés par catégorie.

Le premier de chaque catégorie se verra attribué une entrée gratuite pour Kélonia ET une entrée gratuite pour l'Aquarium de La Réunion ainsi que des « Goodies » Réserve Naturelle Marine de La Réunion (Carnet de note, stylos, autocollants, affiches sur les poissons...) et Sciences Réunion.

Le second de chaque catégorie se verra attribué une entrée gratuite pour Kélonia ainsi que des « Goodies » Réserve Naturelle Marine de La Réunion (Carnet de note, stylos, autocollants, affiches sur les poissons...) et Sciences Réunion.

Le troisième de chaque catégorie se verra attribué des Goodies Réserve Naturelle Marine de La Réunion (Carnet de note, stylos, autocollants, affiches sur les poissons...) et Sciences Réunion.

Enfin, les premiers de chacune des 3 catégories auront également la chance de pouvoir faire une visite du sentier sous-marin de La Réserve Naturelle Marine de La Réunion avec notre guide expérimenté

(date à définir courant 2021 avec le guide du sentier).

Article 9 : cession des droits d'auteurs

Les dessins des 9 lauréats seront publiés sur la page Facebook de la Réserve et sur le site internet. Ils pourront être utilisés dans de futurs supports de communication par l'ensemble des organisateurs mentionnés en article 1 avec une mention Copyright précisant le nom et prénom du dessinateur, et ce pour une période de 12 mois à compter de la délibération du jury.

Les dessins réalisés ne feront l'objet d'aucun versement de droits d'auteurs et de diffusions. Chaque participant renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin.

Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, de représentation, d'arrangement, d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports connus et inconnus à ce jour pour une période de 12 mois à compter de la délibération du jury. La présente session sera garantie à titre gratuit.

Article 10 : Divers

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables, si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ou cas de force majeure, le concours était reporté ou annulé.

Ils se réservent le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours ainsi de changer l'appellation de la manifestation sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Les lots ne pourront pas être remplacés par du numéraire.

Pour toute demande d'information : marine.dedeken@reservemarinereunion.fr / 02.62.34.64.44